

- La technologie ne remplaçant pas les humains, il faut non seulement fournir le matériel de la technologie, mais aussi favoriser l'investissement dans l'embauche et la formation des ressources humaines.
- Le gouvernement et les ONG doivent instaurer et participer activement à des mécanismes qui vont reconnaître que l'information doit circuler dans les deux sens et ce, par la création de nouveaux forums où l'on peut échanger l'information.

III- LA QUALITÉ DE L'INFORMATION

Le Canada devrait s'impliquer dans la création d'un guichet unique (site central) afin de:

- *Make urgent action appeals available to human rights advocates around the world.*
- *Publicize reports and other publications by a broad cross-section of human rights organizations.*
- *Provide links to the sites of these human rights organizations, putting them in touch with possible members and collaborators.*
- *Provide links to information produced by multilateral organizations and governments on human rights legislations and concerns.*

IV- FORMAT DE L'INFORMATION

- Il faut identifier les différents types d'auditoires et adapter le format de l'information en fonction de ceux-ci.
- Les gouvernements et le système des Nations unies ne sont que faiblement ciblés comme type d'auditoire devant pouvoir utiliser rapidement et efficacement l'information relative aux droits de la personne sur Internet. Le Canada devrait identifier ses propres besoins relatifs à l'information et les droits de la personne sur Internet et les communiquer aux ONG ou aux autres individus ou institutions qui collectent et diffusent cette information sur Internet.
- Il faut affecter des fonds à la mise sur pied d'un système qui serait une plaque tournante. Celle-ci permettrait de savoir quelles informations sont disponibles et favoriserait le dialogue.